

Bordeaux, le 30 Juillet 2010

Mathieu HAZOUARD
Conseiller Régional d'Aquitaine
Délégué à la Recherche et
Aux Pôles de Compétitivité

Réf.: MH/GR-2010-07-30

Monsieur Baptiste DANEL Délégué Général Collectif National des Jeunes Urbanistes 29, rue Neuve – Rés. Le Village 91190 GIF-SUR-YVETTE

Monsieur le Délégué Général,

Jean-Philippe GALLARDO, Vice-Président du Collectif National des Jeunes Urbanistes, a attiré mon attention sur le problème auquel sont confrontés aujourd'hui les urbanistes voulant exercer dans les collectivités territoriales.

Ainsi, je tiens à vous faire part de mon soutien à la démarche que vous menez pour que les urbanistes diplômés puissent avoir accès au concours d'ingénieur territorial.

Je peux mesurer, au sein de ma collectivité, l'apport des urbanistes dans la mise en œuvre des politiques urbaines et de développement territorial.

A une époque charnière où les collectivités doivent répondre à de nombreux défis, urbains, sociologiques, ou encore en matière de déplacement, il serait préjudiciable de priver les élus d'un recrutement de professionnels aux compétences pluridisciplinaires.

Je m'associe donc à votre initiative pour demander la réécriture du décret qui prive l'accès au concours d'ingénieur territorial aux urbanistes diplômés des universités.

Je vous prie de croire, Monsieur le Délégué Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Mathieu HAZQUARD